

N° D'ORDRE : 2023-092

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 18**Pouvoirs : 09**Excusé : 00**Absents : 02**Qui ont pris part**à la délibération : 27*SEANCE DU 24 JUILLET 2023Date de convocation : 17 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre juillet à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme DEMIERRE Colette – M. CHAMBELLAND Michel - Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie - Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien - M. DEZERAUD Philippe - Mme MONTAGNY Nolwenn (arrivée à 18h47) - M. CALMET Pierre.

Pouvoir : Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. VINCENT Gilles - Mme VIENOT Véronique donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain donne pouvoir à M. MARIN Michel - Mme PICHARD Laure donne pouvoir à Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian - Mme LABROUSSE Sylvie donne pouvoir à M. CHAMBELLAND Michel – M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. CALMET Pierre – M. LE PEN Jean-Ronan donne pouvoir à M. DEZERAUD Philippe.

Excusé : 0

Absents : Mme RASTOUIL Angélique - M. SAUVAT Sébastien.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien.

**2- DEMANDE D'UN FONDS D'INTERVENTION CANTONAL AUPRES DU
DEPARTEMENT DU VAR POUR LA CREATION D'UN PUMPTRACK – ANNEE 2023**

Monsieur le Maire rappelle à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux que lors du Conseil Municipal en date du 25 Mai, une délibération a été prise dans le cadre de la création d'un skatepark.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il souhaite revoir le projet et le remplacer par la création un pumptrack qui permettrait plusieurs utilisations pour différents sports à la différence d'un skatepark.

Monsieur le Maire souhaite solliciter une aide financière auprès du Département du Var en vue de la création d'un pumptrack au sein du complexe sportif Max Juvénal.

En effet, le Département du Var souhaite accompagner la commune dans ce projet pour un montant à hauteur de 53 300,00 €.

Monsieur le Maire informe que le projet total est estimé à 88 177,98 € HT soit un montant prévisionnel de 105 813,58 TTC.

CREATION D'UN PUMPTRACK				
	Dépenses H.T		Recettes H.T	%
Création du parcours Pumptrack Partie modulaire	39 404,48 €	Département du Var	53 300,00 €	60.44%
Création du parcours Pumptrack Partie génie civil	33 593,50 €	Autofinancement	34 877,98 €	39.56%
Aménagement paysager	15 180,00 €			
TOTAL	88 177,98 €	TOTAL	88 177,98 €	100%

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- de bien vouloir autoriser Monsieur le maire à solliciter dans le cadre du FIC, une aide financière d'un montant de 53 300,00 € auprès du Département du Var.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT